Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires

I.1 Numéro du document

FR-BIO-16.250-0028479.2023.003

I.2 Type d'Opérateur

☑ Opérateur

☐ Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs

Nom	**SAS MAZOYER LAURENT**		
Adresse	**ZA Le Pranaud 43700 Coubon**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle

Autorité	**QUALISUD (FR-BIO-16)**		
Adresse	**6 Rue Georges Bizet , 47200, Marmande**		
Pays	**France**	Code ISO	**FR**

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

- Préparation
- Distribution / Mise sur le marché

I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production

- (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

  Méthode de production:

  – production de produits biologiques

- (e) Aliments pour animaux

  Méthode de production:

  – production de produits biologiques

  – production de produits en conversion

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date, lieu

Date	**28 septembre 2023 16:21:24 +0200 CEST**	Nom et signature	**QUALISUD**
Lieu	**Marmande (FR)**		Digitally signed by: QUALISUD (QUALISUD) Date: 2023-09-28 14:21:24 UTC

I.8 Validité

Certificat valable du **15/09/2023** au **30/06/2025**

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Agneau Finition - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Agneau Rustique - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Aliments complémentaires, Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Aliments minéraux, Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Céréales	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : huile d'oléagineux et protéagineux	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Oléagineux	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Protéagineux	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Pulpe de betterave	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Tourteaux de protéagineux	Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Tourteaux d'oléagineux	Biologique
Belle Nature - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Blé, Orge, Seigle, Maïs	Biologique
Bovi Croissance - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Bovi croissance AOP Salers - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Bovi Finish - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Bovi France - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Commerce de gros d'aliments pour le bétail : Aliments complémentaires, Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Complémentaire porc 50% - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
EMX B, Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Energie - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Energie AOP Salers - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Energie Max - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Energie Plus - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Energie plus France - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Entrée ponte - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Entrée ponte OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Epeautre entier	Biologique
Fibry Max - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Fin de ponte - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Fin de ponte OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Fourrages déshydratés (luzerne)	Biologique
Huile de lin, huile de tournesol	Biologique
Huile de soja	Biologique
Issus de céréales - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Lacambre - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Luzerne - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Mise en place - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Mise en place OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
NUTRIDRAINAGE B, Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Ondines UE - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Porc et Truie Unique - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Porcelet démarrage - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Produits alimentaires divers n.c.a. : Graines de cameline et huile de Cameline - à partir du 18/09/2023	Biologique
Produits alimentaires divers n.c.a. : Huile de soja, huile de lin, huile de tournesol, huile de sésame, graines de sésame	Biologique
Rumi 14 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Rumi 16 - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique
Rumi 16 Maïs - Peut être utilisé en agriculture biologique	Biologique

DÉLIVRÉ

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848	
Rumi 16 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 17 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 17 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 18 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 18 AOP Salers - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 18 France - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 18 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 20 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 20 France - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 20 France Maïs - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 20 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 22 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 22 France - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 22 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 26 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 26 France - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 26 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 30 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 30 France - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 30 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 32 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 32 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 35 AOP Salers - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 37 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 37 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 40 - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi 40 UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi Brune - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi Brune UE - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi Cantal - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Rumi Poujade - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Tourteau de cameline, Tourteau de soja, Graine de soja extrudée, Tourteau de pépins de courge, Tourteau de noix, Tourteau de sésame		Biologique
Tourteau de chanvre		Biologique
Tourteau de navette		Biologique
Tourteaux lin, Tourteaux colza, Tourteau de tournesol, Pois		Biologique
Truie Gestante - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Croissance - Finition - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Croissance - Finition OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Démarrage - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Démarrage OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Pondeuse - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Volaille Pondeuse OPTI - Peut être utilisé en agriculture biologique		Biologique
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Céréales		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Huile d'oléagineux et protéagineux		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Oléagineux		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Protéagineux		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Pulpe de betterave		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Tourteaux de protéagineux		En conversion
Aliments pour animaux de ferme, à l'exclusion des fourrages déshydratés (luzerne) : Tourteaux d'oléagineux		En conversion
Blé		En conversion

DÉLIVRÉ

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques

II.1 Répertoire des produits

Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
Fourrages déshydratés (luzerne)	**En conversion**
Huile de soja	**En conversion**
Maïs	**En conversion**
Orge	**En conversion**
Tourteau de soja	**En conversion**

II.2 Quantité de produits

II.3 Informations sur les terres

II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs

II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées

Activité Opérateur	Description de l'activité ou des activités visées à la partie I, point 5	
Préparation	**Trituration de graines d'oléagineux et extrudation de graines de soja pour tourteau et huile de soja.**	**• Réalisation d'une activité ou d'activités en tant que sous-traitant pour un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées • Réalisation d'une activité ou d'activités pour son compte propre**

II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant

II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

Nom de l'organisme d'accréditation	**COFRAC**
Hyperlien vers le certificat d'accréditation	**https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0058.pdf**

II.9 Autres informations

Document justificatif fourni à l'opérateur conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et tel que défini par la circulaire afférente de l'INAO.

DÉLIVRÉ